

Le **15 JUIN 2026**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT SUR DIVERSES VOIES
COMMUNALES DU 17 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2026
DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Vu la demande de la société SAFEGE,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur diverses voies communales du 17 juin au 31 décembre 2026, pour permettre des interventions sur le réseau d'assainissement collectif.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par des panneaux B15/C18, du 17 juin au 31 décembre 2026, sur diverses voies communales, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : La société SAFEGE, qui réalise ces travaux pour le compte de GPA – Guingamp-Paimpol Agglomération, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- Guingamp Paimpol Agglomération,
- SAFEGE.

Le maire
Gildas HERVÉ

Pour le maire, par délégation
L'adjoint au maire



Olivier PiCART